

Bertrand VOYER

GSACM

COLLOQUE DE L'ADDES

17 JUIN 1987

\* La place de l'Economie Sociale dans l'Assurance de biens.



## I N T R O D U C T I O N

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il me semble utile de tracer les grandes lignes du paysage dans lequel il s'inscrit en vous donnant quelques définitions et en brossant un rapide historique.

Selon l'angle sous lequel on l'envisage, l'assurance peut faire l'objet de plusieurs définitions. Je me contenterai de deux d'entre elles : l'une juridique et l'autre technique.

\* Au point de vue juridique, l'assurance est un contrat par lequel l'une des deux parties, appelée assureur, s'engage à payer une somme d'argent au moment de la réalisation d'un événement futur et incertain moyennant le versement par l'autre partie, appelée assuré, d'une somme déterminée.

\* Au point de vue technique, l'assurance est une activité qui permet de fournir, dans les conditions fixées par la loi ou le contrat, certaines prestations en cas de réalisation d'une éventualité susceptible de créer une perte ou un état de besoin et ce :

- . d'une part, par la prise en charge d'un ensemble de risques de même nature et par la compensation de ceux-ci, conformément aux lois de la statistique ;
- . d'autre part, par la constitution d'un fonds de prime ou cotisation.

L'une et l'autre de ces définitions se réfèrent à la notion d'incertitude ou d'éventualité. Elles débouchent ainsi sur la notion de "risque", cet événement futur et incertain (aléa) que l'assurance est précisément appelée à couvrir.

Il existe plusieurs moyens pour se protéger contre un certain nombre de risques de l'existence ou pour en pallier les conséquences sur le plan financier. Qu'il suffise de penser à la prévention, à l'épargne ou à l'assistance.

En examinant ces moyens de plus près, on en met rapidement les insuffisances en lumière, tout en percevant plus clairement, par opposition, quelques uns des caractères propres de l'assurance, laquelle apporte la sécurité par la solidarité.

La prévention est le moyen le plus rationnel pour se protéger contre les risques puisqu'en systématisant les mesures de prudence, elle tend précisément à éliminer ou à réduire les aléas de l'existence. Elle n'aboutit cependant jamais à la sécurité absolue : il y aura toujours des accidents, des incendies, des maladies... et il y aura toujours lieu d'en réparer les conséquences.

L'épargne a toujours été pratiquée par l'homme. A l'origine, elle visait surtout à faire face aux événements futurs et incertains desquels personne n'est à l'abri. C'est encore bien souvent le cas aujourd'hui, mais force est de constater :

- que la constitution d'une épargne significative est affaire de temps et de ressources et que le risque peut se réaliser avant qu'elle ne soit constituée ;
- que l'épargne ne permettra qu'exceptionnellement de faire face aux risques les plus redoutables de l'existence ;
- que l'épargne mise en réserve pour faire face aux aléas de l'existence sera souvent relativement stérile puisqu'elle doit être, par définition, facile à mobiliser.

D'où l'idée, pour se prémunir contre ce risque, de substituer à l'épargne une forme plus évoluée de prévoyance.

L'assistance est une forme de solidarité humaine qui s'est manifestée tout au long de l'histoire. Que ce soit au sein de la famille, du clan, de la cité ou d'une nation, cette assistance s'apparente à l'aumône : elle est sentie et consentie comme "un geste de bon plaisir" mais ne peut se prévaloir d'un droit préalablement défini.

D'où l'idée, pour se protéger contre les aléas de l'existence, de substituer à l'assistance une forme plus évoluée de solidarité humaine.

Ces formes plus évoluées d'épargne et d'assistance se trouvent précisément conciliées dans l'assurance : par un effort financier limité et connu d'avance, l'assuré s'achète un droit à la sécurité pour lui-même et ses ayants droit.

Si simple soit elle dans son principe, l'assurance, telle qu'on la connaît de nos jours, n'a pas jailli du cerveau d'un seul homme par une nuit d'insomnie. Même si d'éminents mathématiciens lui ont donné ses lettres de noblesse en même temps que ses bases techniques, elle est née des circonstances et des besoins qui, de l'Antiquité à nos jours, n'ont jamais cessé de défier l'imagination et l'intelligence de l'homme.

Mon propos n'est pas de retracer ici l'histoire de l'assurance par le menu.

Tout au plus, mon souhait est d'en évoquer quelques jalons, laissant ainsi percevoir la lente maturation d'un mécanisme qui est progressivement devenu le garant de la sécurité dans la solidarité.

Encore qu'en se cotisant pour remplacer les têtes de bétail perdues dans la transhumance, les caravaniers y pratiquaient déjà une certaine forme d'assurance, point n'est besoin de remonter jusqu'à Babylone pour ce bref aperçu historique. Il en va de même du Moyen-Age, époque à laquelle les "guildes", moyennant versement d'une cotisation, s'engageaient à subvenir aux besoins des familles frappées par le décès ou l'accident d'un de leur compagnon.

La forme d'assurance la plus ancienne est sans doute le prêt à la "grosse aventure" qui était déjà connue sous l'Antiquité : le propriétaire de la marchandise transportée sur les mers empruntait à un banquier la somme correspondant à la valeur de la cargaison et ne la lui remboursait, bonifiée d'intérêts, que dans la mesure où elle arrivait à bon port.

Ces prêts à la "grosse aventure" connurent un grand développement au Moyen-Age, jusqu'en 1234, année où le Pape Grégoire IX jugeant qu'ils avaient dégénérés en usure, les interdit. Il fallut trouver autre chose : désormais les contrats maritimes commenceront par le mot essentiel, "primum".

A ce mot "primum", nous devons encore aujourd'hui l'expression de "prime". Il signifie : "d'abord", "en premier lieu". Dorénavant, le commerçant qui voudra assurer sa cargaison sur les mers paiera d'abord ; en cas de perte, l'assureur et non plus le prêteur l'indemniser.

En 1666, Londres brûle pendant quatre jours. Attisé par le vent, le feu ravage 13 000 maisons sur 175 hectares. C'est une catastrophe dont les hommes tirent une leçon : celle de s'assurer contre l'incendie.

Les autres branches d'assurance que nous connaissons encore aujourd'hui se sont surtout développées à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle avec la formidable expansion industrielle. L'assurance contre les accidents du travail, l'assurance individuelle contre les accidents, les assurances de responsabilité civile, l'assurance maladie-invalidité, etc. : ce sont là autant de manifestations de ce souci de sécurité dans la solidarité.

Le progrès a aussi créé des risques nouveaux : automobile, aviation, industrie nucléaire, industrie spatiale... ici aussi, l'assurance assume des engagements se chiffrant par centaines de milliards.

Des caravanes de Babylone à la conquête de l'espace, la route est longue et difficile mais à chaque stade de cette évolution, l'assurance s'est adaptée aux nouvelles dimensions des risques : oserai-je dire que sans elle, la route eut été impraticable ?

Cet exposé introductif, peut-être un peu long mais je crois nécessaire, n'avait d'autre but que de dégager le fait qu'aussi bien à travers ses définitions juridiques et techniques ou son histoire, l'assurance est avant tout l'organisation rationnelle de la solidarité, résultat naturel de l'addition des responsabilités individuelles.

Solidarité et responsabilité, voilà deux notions qui résonnent familièrement aux oreilles de ceux qui savent ce qu'Economie Sociale veut dire. L'assurance appartiendrait-elle à l'Economie Sociale ? Pour ceux qui n'ont pas oublié ses origines et ses principes élémentaires, sans aucun doute. L'activité d'assurance est-elle compatible, sur un marché ouvert et à forte concurrence, avec les principes de l'Economie Sociale ? Ce qui va suivre tentera d'en administrer quelques preuves.

n  
C >  
u

Première Partie  
PRESENTATION DU MARCHE DE L'ASSURANCE

Par "marché de l'assurance", il faut entendre uniquement celui concernant les opérations d'assurances régies par le Code des Assurances. Ceci exclut donc les activités de la mutualité sociale, régies elles par le Code de la Mutualité, qui visent essentiellement la couverture des risques maladie et retraite complémentaires des régimes obligatoires.

A. POIDS ECONOMIQUE ET STRUCTURE DU MARCHE

Avec un chiffre d'affaires de 271 milliards de francs, y compris la réassurance, dont 231,2 milliards pour le seul marché national, l'assurance française occupait en 1985, toutes branches confondues, la cinquième place dans le monde.

Sur le marché mondial, la France est précédée par les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne Fédérale et la Grande-Bretagne, ces cinq pays réalisant conjointement 80 % du chiffre d'affaires mondial de l'Assurance.

VENTILATION DU MARCHE MONDIAL ET EUROPEEN

DONNEES 1983 (dernières disponibles) en février 87)	VENTILATION DU MARCHE MONDIAL %	VENTILATION DU MARCHE CEE %
U.S.A.....	48,10	-
JAPON.....	14,79	-
R.F.A.....	7,54	34,58
GRANDE-BRETAGNE.....	5,88	26,98
FRANCE.....	4,08	18,74
CANADA.....	3,36	-
AUSTRALIE.....	1,78	-
ITALIE.....	1,53	7,01
PAYS-BAS.....	1,44	6,61
SUISSE.....	1,33	-
BELGIQUE.....	0,61	2,80
DANEMARK.....	0,41	1,86
IRLANDE.....	0,22	1,00
GRECE.....	0,07	0,33
LUXEMBOURG.....	0,02	0,09

Source : Direction des Assurances, Rapport au Président de la République

Pour s'en tenir strictement à l'Assurance Française, quelle place occupe-t-elle dans l'économie de notre pays ?

Il existe environ 480 entreprises d'assurances opérant sur le marché français qui peuvent être à peu près ventilées de la manière suivante :

REPARTITION DES SOCIETES

%	VIE & CAPITALISATION	DOMMAGES	TOTAL
Sociétés françaises	15	51	66
Sociétés étrangères	3	31	34
T O T A L .....	18	82	100

Source : Direction des Assurances, Rapport au Président de la République

Avec une valeur ajoutée de 19,5 milliards de francs, soit 7,2 % du chiffre d'affaires, l'assurance a contribué au Produit Intérieur Brut à hauteur de 0,4 %.

Le chiffre d'affaires de la branche se répartirait en 1985 de la façon suivante :

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

%	VIE & CAPITALISATION	DOMMAGES	TOTAL
Sociétés françaises	31,4	63,8	95,2
Sociétés étrangères	1,1	3,7	4,8
T O T A L .....	32,5	67,5	100,0

Source : Direction des Assurances, Rapport au Président de la République

Pour terminer ce rapide tour d'horizon du marché vu sous l'angle de la production, il convient de noter sa relative concentration ; ainsi, en assurances de dommages, les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 500 millions de francs ne représentaient qu'environ 15 % du nombre total d'entreprises mais réalisaient plus de 85 % des encaissements. En assurance vie & capitalisation, la concentration du marché était un peu moins marquée puisque les entreprises dont le chiffre d'affaires dépassait 500 millions de francs représentaient environ 30 % du total alors qu'elles réalisaient près de 88 % des encaissements.

En tant qu'investisseurs institutionnels, les Entreprises d'Assurances exercent un rôle économique de premier plan : en 1985, le total de leurs placements, c'est-à-dire l'apport de l'assurance au financement de l'économie française s'élevait à 486 milliards de francs dont 75,2 milliards de placements nouveaux. Cette épargne nouvelle ainsi dégagée a contribué à hauteur de 7,5 % au financement de l'investissement national. La ventilation de ces placements par nature était la suivante :

NATURE DES PLACEMENTS DES SOCIETES D'ASSURANCES

	PLACEMENTS NOUVEAUX EN 1985		ENCOURS DETENUS FIN 1985	
	en milliards	en %	en milliards	en %
Actions.....	15,2	20,2	77,3	15,9
Obligations.....	49,1	65,3	263,8	54,3
Immobilier.....	7,0	9,3	82,7	17,0
Prêts directs.....	0,8	1,0	27,4	5,7
Placements à court terme et divers...	3,1	4,2	34,6	7,1
<b>T O T A L .....</b>	<b>75,2</b>	<b>100,0</b>	<b>485,8</b>	<b>100,0</b>

Source : Rapport sur l'évolution de l'Assurance (FFSA, juin 1986)

Les provisions techniques constituées en vue du règlement des sinistres s'élevaient en 1985 à environ 526 milliards de F. Ce montant, supérieur de 40 milliards aux placements s'explique par le fait qu'une partie des provisions de la réassurance est représentée par des créances qui ne sont pas comptabilisées parmi les placements.

En tant qu'employeur, l'assurance fait travailler directement environ 210 000 personnes qui se répartissent de la façon suivante :

- Personnel salarié des Sociétés d'Assurances = 60,1 %
  - dont services administratifs : 47,6 %
  - services "production" : 12,5 %
- Agents généraux et leurs salariés = 32,8 %
- Courtiers et leurs salariés = 5,6 %
- Experts = 1,5 %

Rapporté à la population active, l'emploi dans l'Assurance représente donc un peu moins de 1 %. Mais il va de soi que, comme d'autres branches, l'Assurance a des effets induits sur d'autres activités économiques et donc sur l'emploi de celles-ci : pour ne retenir qu'un seul exemple, particulièrement éclairant, la réparation automobile doit une très large part de son chiffre d'affaires à l'existence de l'assurance automobile.

## B. LES CRITERES JURIDIQUES ET TECHNIQUES DE PARTITION DU MARCHÉ

Les Entreprises d'Assurances opérant sur le marché relèvent des différents statuts juridiques définis par le Code des Assurances. Sans entrer dans le détail, le Code distingue six grandes catégories de sociétés :

- \* Les entreprises nationales,
- \* Les sociétés anonymes,
- \* Les sociétés à forme mutuelle,
- \* Les sociétés mutuelles,
- \* Les mutuelles agricoles,
- \* Les sociétés étrangères.

La distinction entre Sociétés d'Assurances Mutuelles et Sociétés d'Assurances à forme mutuelle mérite que l'on s'y attarde quelques instants. Pour s'en tenir à l'essentiel, retenons que les Sociétés d'Assurances Mutuelles voient leurs activités limitées soit à une zone géographique (régions et départements limitrophes) sans restriction quant au statut professionnel des adhérents, soit à un statut professionnel sans restriction territoriale.

Seules les branches "dommages" pouvant être pratiquées par l'ensemble des entreprises quel que soit leur statut, nous nous limiterons à celles-ci pour analyser le chiffre d'affaires global à travers ces critères juridiques :

→ Entreprises nationales	:	26,32 %
→ Sociétés anonymes	:	33,28 %
→ Sociétés à forme mutuelle	:	24,82 %
→ Sociétés mutuelles	:	2,48 %
→ Mutuelles agricoles	:	7,58 %
→ Sociétés étrangères	:	5,52 %

(Source : Direction des Assurances, Exploitation des Comptes d'Exploitation Générale, compte 80)

Au-delà de l'approche juridique, le critère le plus discriminant d'analyse du marché est le mode de distribution des produits d'assurances.

Toutes les Sociétés d'Assurances, quels que soient leur statut juridique, ont la possibilité de distribuer leurs produits directement ; par contre, certaines d'entre elles n'ont pas le droit de faire appel à des intermédiaires commissionnés : il s'agit des Sociétés Mutuelles et des Mutuelles Agricoles. Selon le mode de distribution, le marché se divise donc en deux grandes catégories dont les parts de marché étaient en 1985 et toujours pour l'assurance "dommages" :

- \* Distribution avec intermédiaire : 75 %
- \* Distribution sans intermédiaire : 25 %

Après avoir tenté de brosse à grands traits le paysage de l'Assurance Française, je vais maintenant centrer mon propos sur les entreprises d'économie sociale opérant sur ce marché et entrer ainsi dans le vif du sujet.





Deuxième partie

L'ECONOMIE SOCIALE DANS L'ASSURANCE

Un certain nombre de critères permettent de distinguer clairement les Entreprises d'Assurances qui appartiennent au secteur de l'Economie Sociale : ce sont évidemment ceux que l'on trouve dans toutes les entreprises d'économie sociale plus quelques uns, spécifiques à celles opérant sur le marché de l'Assurance.

\* L'ABSENCE DE BUT LUCRATIF

D'une part, constituées sans capital social, ces sociétés ne rémunèrent aucun actionnaire ; d'autre part, délivrant à leurs sociétaires des prestations d'assurance au prix de revient, ces sociétés, lorsque leur statut le permettent, procèdent à une répartition des excédents ou des pertes.

\* L'ORIGINE

Ces sociétés ont été créées par des groupes d'individus ou d'entreprises liés par un intérêt commun qui ont décidé de s'assurer les uns les autres et se sont organisés dans ce but.

\* L'ADMINISTRATION

Leurs administrateurs sont élus et ne perçoivent aucune rémunération, la direction ne peut être pécuniairement intéressée au résultat ou au chiffre d'affaires.

\* LA GESTION PARTICIPATIVE

Selon des modalités diverses, ces sociétés oeuvrent toutes en vue de l'application du principe "un homme, une voix". En particulier, les assemblées générales sont constituées par les sociétaires, soit directement, soit par le biais de délégués élus : elles sont donc représentatives des consommateurs d'assurances que sont les sociétaires, à la fois assurés et assureurs.

\* LA SOLIDARITE ET LA RESPONSABILITE

Ces sociétés s'attachent à éveiller leurs sociétaires à "l'esprit mutualiste" en valorisant les notions de solidarité et de responsabilité.

A ces caractéristiques, somme toute classique pour des entreprises d'économie sociale, s'en ajoutent d'autres, plus particulières au secteur de l'assurance.

\* LE CARACTERE SOCIO-PROFESSIONNEL DU SOCIETARIAT

Les statuts de ces sociétés, dont la responsabilité incombe aux assemblées générales, fixent les conditions socio-professionnelles d'adhésion. L'histoire de chacune d'entre elles, qui reste à écrire, montrerait qu'elles ont toujours été créées par des individus ayant conscience d'appartenir à un corps social dont les besoins n'étaient pas couverts de façon satisfaisante par l'assurance traditionnelle.

\* LE MODE DE DISTRIBUTION

Ces sociétés présentent directement leurs opérations d'assurances par des bureaux ou des délégations animés par du personnel salarié et/ou des représentants bénévoles des sociétaires. En l'absence de tout intermédiaire commissionné (agent général d'assurances ou courtier), nul ne détient ainsi de droit patrimonial sur la mutualité des assurés (rappelons, pour mémoire, qu'un agent d'assurances ou un courtier peut monnayer son portefeuille et donc, même si l'expression mérite quelques nuances, détourner à son profit une partie du patrimoine de la mutualité).

\* L'ATTITUDE VIS-A-VIS DE LA REASSURANCE

De façon générale, ces sociétés, en cédant la part la plus minime possible de leurs cotisations à la réassurance, luttent pour préserver leur indépendance financière et de gestion et vont même parfois jusqu'à créer leurs propres structures de réassurance.

C'est la réunion de l'ensemble de ces caractéristiques qui permet d'identifier une société d'assurance comme faisant partie de l'Economie Sociale et non le seul statut juridique de société mutuelle ou à forme mutuelle dont s'habillent volontiers un grand nombre de sociétés d'assurances qui, bien souvent, n'en retiennent plus aujourd'hui que le seul intérêt commercial.

Qui sont les Sociétés d'Assurances de l'Economie Sociale ?

**A. LES ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE DANS L'ASSURANCE**

Peu nombreuses sont sur le marché les Entreprises d'Assurances qui réunissent l'ensemble des critères décrits plus haut. Il s'agit pour l'essentiel de :

- \* L'Assurance Mutuelle des Comptables et Fonctionnaires Publics (A.M.F.)
- \* L'Assurance Mutuelle Universitaire (A.M.U.)
- \* La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (G.M.F.)
- \* La Mutuelle Assurance Artisanale de France (M.A.A.F.)
- \* La Mutuelle Assurance du Commerce et de l'Industrie (M.A.C.I.F.)
- \* La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (M.A.I.F.)
- \* La Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes (M.A.T.MUT)
- \* La Mutuelle Fraternelle d'Assurances
- \* La Prévoyante Accidents
- \* La Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (S.M.A.T.P.)
- \* La Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.)
- \* Les Assurances Mutuelles Agricoles

Mises à part les Assurances Mutuelles Agricoles dont l'organisation est très particulière (plus de 20 000 caisses locales, 65 caisses régionales fédérées par la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole), les autres sociétés sont regroupées au sein du Groupement des Sociétés d'Assurances à Caractère Mutuel, Syndicat professionnel créé en 1964, qui constitue donc la troisième famille professionnelle de l'assurance aux côtés des AMA et de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) qui regroupe elle les sociétés traditionnelles travaillant avec intermédiaires, qu'elles soient constituées avec capitaux ou sous forme mutuelle.

## B. LE POIDS DE L'ECONOMIE SOCIALE DANS L'ASSURANCE FRANCAISE

L'importance de l'Economie Sociale dans l'Assurance n'est plus à démontrer et cela n'est guère étonnant puisque, ensemble, ces sociétés ont vocation à assurer l'ensemble des catégories socio-professionnelles de la population française.

Leur importance revêt un double aspect : leur poids économique certes, mais aussi le rôle moteur qu'elles ont su jouer sur le marché.

### 1. LE POIDS ECONOMIQUE

Avec un chiffre d'affaires de 34,5 milliards de francs en 1985, l'Economie Sociale représentait 22,5 % du marché de l'assurance "dommages". Le nombre de salariés (27 500 personnes) correspondait à 13,1 % du total du personnel employé par l'assurance et 21,8 % du seul personnel salarié par les Sociétés d'Assurances, à l'exclusion des agents et des courtiers.

Avec un montant de 39,4 milliards de francs, les provisions techniques constituées par les entreprises d'Economie Sociale représentaient 7,5 % des provisions techniques constituées par l'ensemble des Sociétés d'Assurances Françaises et 14,3 % des provisions techniques constituées par les seules entreprises d'assurances "dommages".

Les parts de marché exprimées en termes de chiffre d'affaires reflètent mal la place occupée par l'Economie Sociale dans l'assurance. En effet, ces entreprises, qui délivrent leurs prestations à prix coutants, ont des tarifs en moyenne inférieurs de 40 % à ceux des autres sociétés, aussi, leur part de marché exprimée en "volume" est-elle bien plus importante qu'exprimée en "valeur".

L'Economie Sociale dans l'Assurance, c'est d'abord environ 12 millions de sociétaires répartis sur l'ensemble du territoire et dans toutes les catégories socio-professionnelles ; elles assuraient en effet en 1984, pour leurs besoins personnels :

- 49 % des agriculteurs,
- 31 % des industriels, artisans et commerçants,
- 45 % des membres des professions libérales,
- 77 % des professeurs et instituteurs,
- 53 % des cadres supérieurs et moyens,
- 44 % des employés et contremaîtres.
- 35 % des ouvriers,
- 42 % des inactifs.

Source : Enquête du Comité d'Action pour la Productivité dans l'Assurance (CAPA 1984)

Selon les catégories d'assurances considérées, le poids de l'Economie Sociale est variable ; si, en matière d'assurance des risques industriels, les Sociétés à caractère mutuel ont une présence modeste, par contre, dans les risques du particulier, leur pénétration sur le marché est très importante : près de 55 % des voitures particulières et commerciales et plus de 45 % des logements sont en effet assurés auprès de ces sociétés.

## 2. LES RAISONS D'UN TEL SUCCES

Deux principales séries de raisons peuvent être avancées pour expliquer le succès des entreprises d'Economie Sociale dans l'Assurance.

### a) Les changements de structures socio-économiques

L'urbanisation extrêmement rapide qui a commencé à la fin des années 50 a coupé les agents généraux d'assurances du milieu favorable que constituait une population rurale ou semi-rurale avec laquelle ils avaient tissé des liens très étroits. Avec l'urbanisation, la population française du début des années soixante découvre aussi l'usage quotidien de la voiture à laquelle des couches sociales de plus en plus nombreuses ont désormais accès : d'objet de luxe, l'automobile devient un produit banalisé ; l'obligation d'assurance instaurée en 1958 rendait inévitable sa banalisation et sa standardisation et c'est sans doute l'un des principaux mérites de l'Economie Sociale de l'avoir comprise la première. C'est à partir de l'assurance automobile qu'elle a su développer son activité dans le secteur plus large de l'Assurance des particuliers.

### b) Des principes nouveaux de distribution et de gestion

La distribution directe procure des avantages déterminants :

- \* Cohérence de l'entreprise,
- \* Rapidité d'exécution des décisions prises,
- \* Réduction des coûts par l'absence de commissionnement,
- \* Solidarité réelle du personnel de l'entreprise avec les objectifs de celle-ci.

En ajoutant à cela quelques principes de gestion efficace, on explique presque dans leur totalité les différences de tarifs entre les "Mutuelles" et les sociétés traditionnelles.

- Calcul des cotisations au juste prix sans prélèvement de profit,
- Etablissement du tarif en tenant compte d'un minimum de critères,
- Contrats aux garanties standardisées sans possibilité de dérogation,
- Encaissement rapide des cotisations et recherche de solutions pratiques pour y parvenir (prélèvement automatique, mensualisation),
- Date d'échéance unique donnant un plein effet immédiat aux modifications tarifaires,
- Politique performante de placement des fonds,
- Recherche du règlement rapide des sinistres.

En dehors de l'absence de but lucratif, tout cela, me direz-vous, ressemble fort aux résultats d'une géniale étude de marketing ; si ce n'était que cela, on pourrait alors se demander pourquoi d'autres n'y avaient pas pensé avant !

La raison en est simple : ces nouveaux principes de distribution et de gestion sont l'aboutissement logique d'une philosophie correspondant à bon nombre d'aspirations de la société française, notamment le souhait affirmé des individus de retrouver leurs préoccupations personnelles exprimées dans des démarches collectives menées par des groupes sociaux auxquels ils peuvent s'identifier.

### 3. LE ROLE DE L'ECONOMIE SOCIALE DANS L'ASSURANCE

Au début considérées avec dédain par les sociétés traditionnelles, les "Mutuelles sauvages" sont aujourd'hui un fait incontournable du marché de l'Assurance Française. Elément ô combien perturbateur dans un monde traditionnellement conservateur, les Mutuelles ont démontré avec succès que l'assurance des risques du particulier peut être appréhendée de façon simple et donner naissance à des produits facilement compréhensibles.

Cette démonstration, les Sociétés d'Assurances à Caractère Mutuel l'ont évidemment faite au détriment des sociétés d'assurances traditionnelles qui n'ont pas su profiter de la période de fragilité initiale pour organiser une riposte adaptée, sûres qu'elles étaient que cette nouvelle forme de gestion et de distribution n'était qu'un épiphénomène voué à l'échec.

Pour reprendre l'expression de M. Yves THIRE, Président du GSACM, "l'incroyable cécité d'entreprises sûres de leur infailibilité et de la primauté de leurs principes, a joué un rôle déterminant dans le développement de l'assurance mutualiste".

Cette percée des Mutuelles a contraint, à retardement, les sociétés traditionnelles à réagir au milieu des années 1970 par la mise en place de structures tarifaires calquées sur celles des mutuelles mais plaquées sur des structures administratives et commerciales qui n'ont guère évoluées, figées qu'elles sont par un réseau d'agents commissionnés anachronique en ce qui concerne les risques du particulier.

Notons tout de même que les Mutuelles ont introduit les notions de concurrence et de productivité dans un marché qui peu ou prou les ignorait jusque là.

Dans un contexte de concurrence exacerbée, l'assurance mutualiste conserve néanmoins un atout considérable : elles n'ont jamais fait autre chose que mettre en résonance éthique et pratique, démarche sans doute plus porteuse que la simple association du marketing et de la recherche du profit.



**C O N C L U S I O N**

**"DEMAIN SERA UN AUTRE JOUR"**

Dans le secteur de l'Assurance, trois grands défis sont proposés à l'Economie Sociale :

**I. L'INTERNATIONALISATION**

1992 verra l'achèvement de ce qu'il est convenu d'appeler le marché unique. L'industrie de l'Assurance, bien que de nombreux problèmes restent à résoudre (harmonisation de la fiscalité et du droit de la réparation notamment), doit d'ores et déjà se préparer à affronter un défi auquel elle n'échappera pas.

L'Assurance Française particulièrement aura affaire à forte partie : que l'on sache simplement que la plus importante société allemande d'assurance réalise un chiffre d'affaires annuel de 25 milliards de francs, soit l'équivalent de l'ensemble des cotisations émises par les sociétés du GSACM et l'on mesure aisément la force de certains de nos partenaires européens.

L'assurance mutuelle s'est jusqu'à présent toujours limitée, à de rares exceptions près, au marché français et il convient aujourd'hui, au risque d'être frappée de la "cécité" dont parlait M. THIRE, qu'elle porte son regard au-delà des frontières soit pour étendre leurs activités à l'étranger, soit pour se préparer à affronter sur le marché français la concurrence étrangère.

Conscients de l'imminence de ce grand défi, le GSACM et la Mutualité Agricole ont décidé d'adhérer, depuis le 01/01/87, à l'Association des Assureurs Coopératifs Européens afin de prendre tous contacts utiles en vue d'une action future.

## II. LE MAINTIEN DE LA COHERENCE ENTRE L'ETHIQUE ET LA PRATIQUE

Certaines Sociétés d'Assurances de l'Economie Sociale atteignent aujourd'hui des tailles (dépassant les deux millions de sociétaires) qui posent de façon cruciale le problème de la mise en oeuvre du principe "un homme, une voix" : comment, en effet, organiser l'expression de plusieurs centaines de milliers d'individus ?

Régionalisation et centralisation sont également des défis que devra relever la Mutualité d'Assurance. Certaines sociétés telles que la MACIF, s'y sont d'ores et déjà employées en prônant d'emblée la régionalisation du pouvoir politique et en organisant la représentation du sociétariat à plusieurs degrés. D'autres, telles que la GMF, la MAAF ou la MAIF semblent opter pour la décentralisation de la gestion. Toutes ont des propositions à formuler dans le cadre des réflexions actuellement menées en vue de la réforme du Code des Assurances.

## III. LA PENETRATION DE NOUVEAUX MARCHES

Les branches Vie & Capitalisation sont les secteurs qui bougent le plus actuellement dans l'Assurance : les raisons en sont bien connues et il est inutile d'y revenir ici. Les Sociétés d'Assurances de l'Economie Sociale représentent actuellement un peu plus de 10 % de ce marché. Cette part, qui peut être jugée comme modeste, doit s'apprécier en fonction de la jeunesse des sociétés, créées par l'assurance mutuelle, qui s'y intéressent : elles n'ont en effet été fondées qu'aux alentours de 1980.

Tant que les régimes de retraite obligatoires ont été équilibrés, la branche Vie & Capitalisation a du "se vendre" (au prix parfois d'une détérioration considérable de l'image de marque de la profession : contrat signé chez le particulier, le soir, sur un coin de table) ; aujourd'hui, elle s'achète et elle s'achète un peu partout (banques, assurances, marketing direct, etc.) : l'Economie Sociale ne peut se permettre d'être absente de ce marché et elle s'y emploie activement (cinq entreprises créées par l'assurance mutuelle ont vu le jour depuis 1980 afin de s'y implanter).

Une fois de plus, la faculté d'adaptation de l'Assurance à caractère mutuel va être mise à l'épreuve. L'ampleur de l'enjeu mérite que toutes les énergies se mobilisent pour que cette faculté ne soit pas prise en défaut.